

DEC132433DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Yves Fenech, directeur de l'unité MOY1662 intitulée Coordination nationale de prévention et de sécurité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 100259DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité - CNPS ;

Vu la décision n° 100177DAJ du 16 juillet 2010 portant nomination de Monsieur Yves Fenech aux fonctions de coordinateur national de prévention et de sécurité du CNRS à compter du 13 juillet 2010 ;

Vu la décision n° 100178DAJ du 18 juillet 2010 portant nomination de Madame Janine Wybier aux fonctions de coordinatrice nationale de prévention et de sécurité adjointe du CNRS à compter du 13 juillet 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves Fenech, directeur de l'unité MOY 1662, Coordinateur national de prévention et de sécurité, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1.** les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention, ainsi que les commandes adressées à une unité ou à une délégation du CNRS ;

2. les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT (dans les cas ne relevant pas de l'alinéa 1) ;
3. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Fenech, délégation de signature est donnée à Mme Janine Wybier, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional
Philippe Cavelier